

SOCIÉTÉ. Quarante millions d'enfants maltraités à travers le monde. Et les pays développés d'Occident n'y échappent pas. Violences physiques, cybercriminalité, harcèlement... le Conseil de l'Europe poursuit son action et lance son nouveau programme triennal à Monaco, les 4 et 5 avril prochains.

L'enfance défend ses droits à Monaco

Parce que les enfants ne sont pas des « mini personnes avec des mini-droits », le Conseil de l'Europe met en place une nouvelle stratégie. Au cœur du dispositif, Protection des enfants, Prévention de la violence, Poursuite des criminels et Participation des enfants au processus démocratique. L'approche des « 4p », comprise dans un programme intitulé « Construire une Europe pour et avec les enfants ». Acte 1. De nombreux représentants gouvernementaux, parlementaires, enfants, ONG dont l'Association des amis de l'enfance ou autres experts des 46 pays membres se sont donné rendez-vous au Grimaldi Forum les 4 et 5 avril prochains. Tout un symbole lorsque l'on sait que la principauté est à l'origine d'une idée forte : faire inscrire les atteintes aux droits des enfants au rang des crimes contre l'humanité afin de les rendre imprescriptibles. Acte 2. Ils vont, selon les termes d'Elda Moreno, directrice du programme, « y définir ensemble quelles sont les priorités ». Châtiments corporels, traite des enfants, esclavagisme ou abus sexuels, la liste est longue. Et les cultures fortement ancrées à cet égard. « Dans de nombreux

pays, y compris sur notre continent, poursuit Elda Moreno, les punitions corporelles sont encore largement répandues ». Ainsi, sous la pression du Conseil de l'Europe, la Suède a été le premier pays membre à interdire formellement ce type de sanction en 1979. Y compris donc les petites fessées. Depuis, seule une minorité des autres membres a suivi l'exemple (à peine 30%).

La cour européenne, un outil de poids

Acte 3. Loin de se cantonner à édicter des règles, le Conseil va ensuite aider les signataires à mettre en œuvre leurs engagements. Comment ? En leur assurant un soutien. Une assistance juridique pour favoriser l'intégration dans les législations internes et une aide par des matériels éducatifs et des modules de formation. Quelle efficacité ? « Nous sommes une organisation importante et la pression diplomatique que nous exerçons suffit souvent à obliger les États », analyse la directrice du programme. Mais le Conseil de l'Europe dispose d'une arme particulièrement efficace : la Cour Européenne des Droits de l'Homme, juridiction

capable de sanctionner les États-membres. Elle peut être saisie par les pays comme par toute victime se trouvant sur le territoire de l'un des membres, ce qui inclut donc les touristes. Une efficacité inégale, même si certains États comme la France ou le Royaume-Uni refusent toujours d'intégrer dans leurs législations respectives l'interdiction des punitions corporelles. Malgré les condamnations. Au cœur du problème, la fessée. Et au sein même du Conseil de l'Europe, les divergences subsistent.

« Même ces simples fessées sont intolérables, par principe », estime de son côté Elda Moreno. « Je ne suis pas persuadée de l'opportunité de proposer, en France, un texte spécifique sur cette question, s'interrogeait à son tour Josiane Bigot, magistrate

« Même les simples fessées sont intolérables »

et membre de la délégation du Conseil de l'Europe en novembre dernier. Ne serait-ce pas aller à l'encontre d'un autre souci : celui de rassurer l'autorité parentale ? ».

GEORGES-OLIVIER KALFA



L'École, seul instrument d'émancipation. Pour défendre ses droits, un enfant doit d'abord les connaître.

Dans chaque État, des droits bafoués

Pays riches ou pauvres connaissent de graves atteintes aux droits de l'enfant. Seules les formes empruntées par cette violence diffèrent, notamment avec l'apparition de la cybercriminalité.

« Aucun pays ne peut clamer être un champion du respect des droits de l'enfance, estime un chef d'unité du Conseil de l'Europe. Dans les pays pauvres, le problème réside principalement dans l'exclusion sociale par la pauvreté. Les enfants errent dans les rues et sont en proie à toutes sortes de violences. Dans les pays riches, les nouvelles technologies telles que l'Internet facilitent les formes modernes de criminalité ». Ainsi une étude menée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) relève-t-elle que 40 millions d'enfants de moins de quinze ans à travers le monde souffrent de malnutrition ou d'abandon moral et ont besoin de soins et de protection sociale. 800.000 souffrent également de malnutrition. Une enquête réalisée en 1995 aux États-Unis a établi que 5% des parents interrogés avaient reconnu avoir

frappé leur progéniture avec un objet ou un coup de pied, et l'avoir menacée d'un couteau ou d'un pistolet ! Alarmant. En Inde, 28% des mères ont indiqué aux enquêteurs avoir donné des coups de poing à leurs enfants, 3% avaient même les avoires punis en leur mettant des piments rouges dans la bouche. En France, l'Observatoire national de l'enfance en danger (ONED) indiquait en septembre dernier que 235.000 enfants y étaient « en danger ». En 2003, 120.000 enfants ont ainsi fait l'objet d'un placement en famille d'accueil dans l'Hexagone.

Les mafias, un fléau

En marge de ces violences commises au sein de la famille, communément appelées punitions corporelles, une autre poursuit son développement, à grande échelle celle-là : la traite des enfants, avec à la chef,

esclavagisme ou prostitution organisés par de puissantes mafias. Le Conseil de l'Europe, conscient de l'ampleur du phénomène, ne s'intéresse pas seulement aux victimes directes, les enfants, mais aussi aux familles impuissantes sous la menace. Pour ces parents, il envisage de renforcer les structures d'accueil. Quant aux enfants qui subissent ces actes, quoi de plus évident que « de les traiter comme des victimes et non comme des criminels honteux que l'on renvoie dans leur pays », s'interroge un observateur du Conseil avant de poursuivre : « Ce qui nous intéresse, c'est de percer là où il n'y a pas de reconnaissance des enfants victimes ». Alors, depuis l'année dernière, la convention de Varsovie (signée le 16 mai 2005) met en place une procédure de déclaration en cas de soupçon de traite d'enfants. Vingt-cinq États l'ont d'ores et...

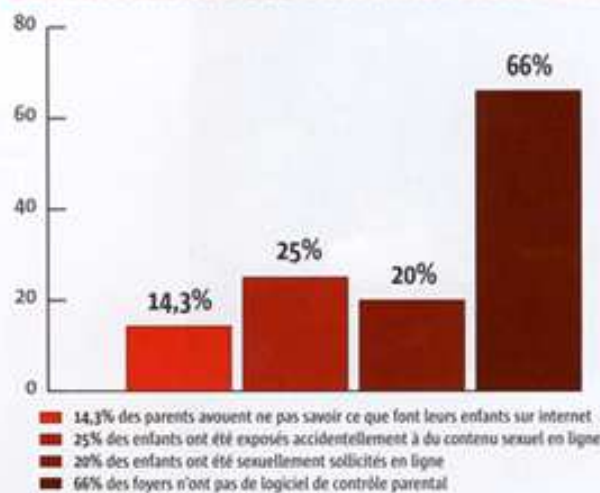
... déjà retranscrite dans leur Droit interne. Mais en même temps que les législations évoluent, les techniques utilisées par les criminels se modernisent. D'où cybercriminalité ou harcèlement par téléphone portable. S'il existe peu de statistiques, on connaît bien les méthodes employées. Par exemple, depuis l'apparition du « chat », ces fameuses discussions en ligne, on peut très facilement prendre directement contact avec l'enfant. En tout anonymat, au fil des discussions, la confiance s'installe, l'état se resserre. La semaine dernière encore, le journal télévisé révélait le cas d'une fillette à qui un trentenaire avait fini par demander de se déshabiller devant la webcam.

À chaque pays ses atteintes

Pour Edda Moreno, directrice du programme « Construire une Europe pour et avec les enfants », il est « très difficile de comparer la situation d'un pays à l'autre car les moyens varient. Mais ce qui est sûr, c'est que les données demeurent très alarmantes. En Europe, on pense être à l'abri, mais il n'y a aucun pays qui échappe à des violations très graves des droits de l'enfant ». Des propos confirmés par Jean-Pierre Campana, président de l'Amade Monaco : « Nous n'avons pas connaissance de problèmes de ce type en principauté. Mais Internet est universel et l'on ne peut pas affirmer que certaines pratiques via ce moyen de communication n'existent pas ici ». C'est pourquoi le Conseil de l'Europe souhaite également développer la participation des enfants au processus démocratique. Pour l'heure, pas de stratégie précise. Le Conseil réfléchit, envisage des solutions. Observe également. Du côté du Portugal qui expérimente un « Parlement des jeunes » ou de la France dont certaines communes ont adopté des conseils municipaux intégrant des adolescents. L'objectif est alors de permettre à ces enfants de mieux connaître leurs droits afin de mieux les exercer. Afin surtout d'éviter que dix millions d'enfants de moins de cinq ans disparaissent encore chaque année de causes parfaitement évitables comme le mal-être d'adultes incapables de se contrôler. Un paradoxe inexplicable lorsque l'on se rallie aux propos de Dostolevski qui considérait que « la compagnie des enfants guérit l'âme ».

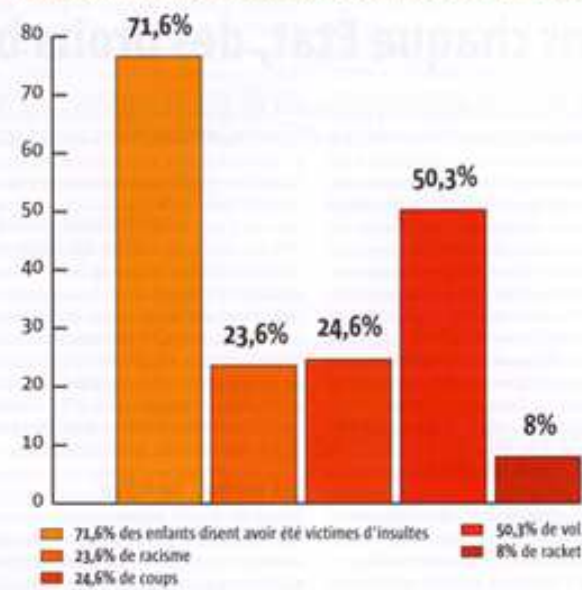
GEORGES-OLIVIER KALITA

■ Cybercriminalité : enfants en danger



Source : Innocence en danger - étude réalisée en décembre 2005

■ Victimations subies par les élèves de collèges défavorisés en France



Source : Observatoire européen de la violence scolaire

(droits de l'enfance)

Société. Consul de Monaco en Afrique du Sud, Francis Kasasa est également secrétaire général de l'Amade Mondiale depuis juillet 2003. Il multiplie les projets d'aides aux enfants en collaboration avec les grands organismes internationaux.

Francis Kasasa
« La communauté internationale n'est pas prête à un nouveau traité »



Quel bilan pouvez-vous dresser de l'enfance à travers le monde en ce début de 21^{ème} siècle ?

Aujourd'hui, 300.000 enfants sont enrôlés dans une cinquantaine de conflits internes sur l'ensemble de la planète, pour les seules guerres civiles. Quand ils ne sont pas tués ou grièvement blessés, ils sont à coup sûr traumatisés. Leur existence est à jamais brisée. Cela crée également une avalanche de conséquences dramatiques. Généralement ils perdent leur famille dans ces conflits, donc ce sont des orphelins qui n'ont plus aucun cadre pour les aider. Ils n'ont pas non plus d'argent pour se nourrir et viennent grossir les rangs de ceux qui souffrent de la faim. On dénombre ainsi 800.000 enfants victimes de malnutrition. Il faut aussi souligner le travail des jeunes. Environ 250 millions d'enfants entre cinq et quatorze ans travaillent. Si l'on ajoute l'insuffisance des structures d'accueil et l'exploitation sexuelle, le constat est accablant.

Que pensez-vous de la volonté de Monaco d'inscrire les atteintes aux droits des enfants au rang des « crimes contre l'humanité » ?

Depuis 2002, l'Amade a lancé une vaste campagne juridique en ce sens. Nous sommes donc partie prenante à ce projet. Mais, la communauté internationale n'est pas prête à voir surgir un nouveau traité qui comprendrait les principes d'imprescriptibilité et d'universalité. Lors d'un travail de consultation au sein

de l'ONU, nous nous sommes rendu compte que la route serait longue et qu'une étape intéressante pouvait se dérouler via le Conseil de l'Europe.

L'accès à l'éducation n'est-il pas la priorité des priorités ?

On dénombre 130 millions d'enfants qui sont privés totalement de scolarisation. Dans beaucoup de pays, il existe un manque d'accès à l'éducation mais surtout à une éducation de qualité. On trouve de nombreuses écoles de fortune, mais pas d'éducation digne de ce nom. À côté de cela, on constate également beaucoup de non-scolarisation. Par exemple, en Afrique certains manuels datent de 1970. Or, l'éducation est la première composante de la connaissance des droits, donc d'un avenir plus serein.

Quels sont les pays où la situation est la pire ?

Ce sont principalement les pays d'Afrique, d'Asie du sud-est et d'Amérique du Sud. Mais on connaît des situations inacceptables dans les pays d'Europe de l'Est.

Quel peut-être le rôle de l'Amade et son efficacité ?

L'Amade est une petite structure qui essaie de mener à bien de petits projets car on ne peut se substituer ni à un Gouvernement ni aux grosses agences internationales qui s'occupent de l'enfance. À notre niveau, on essaie de mettre en place et de soutenir des petits projets qui vont directement soulager la douleur des enfants. On vient par exemple de financer la constitution d'une pharmacie au Niger contre une maladie génétique qui touche principalement l'Afrique, la Drépanocytose.

« La route sera longue vers l'inscription au rang des crimes contre l'humanité »

Par des aides financières, par l'envoi de bénévoles ?

L'Amade mondiale aide financièrement et humainement. Bien sûr, nous ne sommes pas l'Unicef et son armée de bénévoles. Mais nous avons tout de même un réseau de bénévoles dans seize pays. Par exemple, dans le projet que nous menons au Niger, nous avons une antenne sur place mais nous travaillons en partenariat avec l'hôpital de Niamey et nous avons été aidés par le consul de Monaco sur place.

Quel est votre budget ?

Nous n'avons qu'un petit budget, environ 300.000 euros, constitué par les dons et une petite participation du Gouvernement pricière. Nous essayons, à notre niveau et avec nos moyens, de mener une action effective et efficace. Avec 15.000 euros on peut déjà réaliser une belle opération à l'autre bout du monde.

Unesco, Unicef, Conseil de l'Europe, Amade pour ne citer que les plus importants. Que pensez-vous de la complémentarité et de la collaboration entre ces divers organismes ?

Nous avons un statut spécifique qui nous permet d'avoir un certain crédit auprès des grandes organisations. Cela nous permet lors de grands forums, d'avoir notre mot à dire, de rencontrer les autres ONG et de partager nos expériences et nos projets. À l'Amade, nous avons cette idée un peu utopique de voir un jour toutes ces organisations ne parler que d'une seule voix. Car nous avons tous le même objectif : protéger l'enfance.

PROFES KELLERLA PAR GEORGES-OLIVIER KALITA